

# LE SPECTATEUR

PAGÉ & BILAUDEAU, PROPRIÉTAIRES.

PAR LA CROIX ET LA CHARRUE.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

**MAJOR & de MARTIGNY**  
AVOCATS  
111, rue Principale, Hull, P. Q.  
C. B. P. Q. CAMILLE de MARTIGNY.

**N. TETREAU,**  
Notaire  
No. 138 RUE PRINCIPALE, HULL.

**P. T. DESJARDINS,**  
Notaire  
No. 138 RUE PRINCIPALE, HULL.

**DR. J. BLONDIN,**  
No. 138 RUE PRINCIPALE, HULL.  
En face du Bureau de Poste.

**Dr Alex. OUMET,**  
MÉDECIN et CHIRURGIEN,  
111, rue Principale, Hull,  
Spécialité: Maladies des femmes et d'enfants, etc.

**Dr E. S. Stackhouse**  
CHIRURGIEN DENTISTE  
Place Goyette Rue Principale, vis-à-vis le bureau de Poste.

**BUREAU de COLLECTION**  
**MABELLE & CLAUSON**  
Mobilier, C. S.  
MONTÉE D'INDEPENDANCE, & C.,  
Block Aubry, Rue Principale, Hull.

**D. C. SIMON,**  
Percepteur du Revenu Provincial  
**Auditeur, Compable,**  
**Agent Général d'Assurances**  
Sur la Vie, contre le Feu et les Accidents,  
Rue Alou. En face de l'Eglise HULL.

**ART-STUDIO**  
**William Charron**  
144, rue PRINCIPALE, HULL.

Photographies pour tous le monde. Vous n'avez plus de raisons de ne pas faire par une douzaine de photos. Les prix sont aussi bas:  
13 photos pour 75 cts.  
13 cabinets " \$1.50  
Photographies en exhibition tous les jours et le soir jusqu'à minuit.  
A la lumière électrique.

**CONTRAT de la MALLE**  
DES SOUMISSIONS CACHEES  
Tous les adresses au Maître des Postes Hull, les Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi.

**26 FEVRIER 1892**  
pour le transport des Malls de sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, une fois par semaine, aller et revenir, entre CANTLY et LUCERNE à commencer le 1er Avril prochain.  
Le transport se fera à cheval, ou en voiture convenable. La route à suivre pour le transport de cette maille sera via les Bureaux de poste de Wilsons corners, Pélissier et Glenlivet.  
Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Lucerne, Wilson's corners, Pélissier, Glenlivet et Cantly, et à ce bureau, et l'on pourra aussi s'y procurer des formules de soumission.  
H. HAWKEN,  
Insp. des Postes,  
Bureau de l'Inspecteur des Postes,  
Ottawa, 16 décembre 1891.

**La-Rose naissante**  
AUX DEMOISELLES  
Vous dont la gloire est d'être belle, D'un sexe aimable jeune fleur, Prenez la rose pour modèle; Son délat naît de sa pudeur.

Cet ornement de la nature Se cache sous un voile secret, Et pour garder sa beauté pure, A son d'épous son beccou.

Riche des présents de l'aurore Te et qu'elle fuit le dieu du jour, Moins on la voit plus on l'honore; La jeunesse enfle l'annon.

L'oiseau qui voit naître la rose, La chante au lever du soleil L'abeille vole et se repose Au sein de son bouton voraciel.

Mais si, dès qu'elle vient l'éclorre La main fortive de l'Amour L'enlève aux caresses de Flore, Sa beauté ne vivra qu'un jour.

Ah! puissent l'aurore qui l'admire, L'oiseau qui la chante au matin, Le ruisseau, l'abeille et Zéphyr, La retrouver le lendemain.

**SE BIEN PORTER**  
Le premier soin des gens qui s'abandonnent, est de ce demander des nouvelles de leur santé. En cela ils ont raison, la santé étant la cause principale d'être bien accueilli des gens ou de les bien accueillir soi-même. Mais c'est une formule banale, idiote, absurde, n'est il pas vrai, que leur poser cette question: "Comment vous portez-vous?"

Hé bien! voulez-vous prendre, un instant, le mot "porter" dans son sens propre? Vous vous convaincrez que l'inventeur de cette formule a tout bonnement résumé, dans une phrase claire, le résultat définitif de toute bonne santé.

Le corps humain à un poids variable, qui s'échelonne, suivant l'âge et le tempérament, depuis 4 ou 6 livres, en venant au monde, jusqu'à 160, 180, 200, et parfois 220 livres, au maximum du développement. Généralement pas toujours, le poids d'un individu est proportionné à ses forces. L'enfant qui pèse 100 livres, serait capable, la plupart du temps, d'enlever de terre un camarade de poids égal. S'il est vigoureux, il parviendra même à enlever plus pesant que lui. Un hercule de trente ans ira jusqu'à enlever deux individus de sa taille. L'enfant en santé et l'hercule porteur, sans fatigue, le nombre de livres qui constitue leur poids total personnel.

Mais, qu'une maladie ou un excès viennent modifier leur état de santé; avec la diminution de leur force, ils auront la sensation d'être alourdis, et seront obligés de s'asseoir ou de se coucher, parce qu'en effet, le poids de notre corps nous paraît lourd ou léger, suivant la somme de force dont nous disposons pour le soutenir.

En prenant l'état normal de l'homme, c'est surtout dans la marche que le poids du corps se fait sentir. Il s'agit ainsi de modifier le centre de gravité, de le maintenir, et de réagir contre son déplacement; tout autant d'efforts qui ne s'effectuent pas sans fatigue. Mais cette fatigue sera bien plus grande si l'on est maladroit dans l'acte de se porter soi-même, ce qui arrive, par exemple, pour les gens qui se penchent en avant, en marchant, ou qui prennent l'habitude de s'incliner à droite ou à gauche, voire de se renverser en arrière.

Quand nous avons 2 ou 3 ans, maman nous apprend à marcher,

comme procédera, plus tard, le maître nageur qui nous enseignera la natation. Elle nous soutient et nous enlève quand nous battons. A ce moment, c'est déjà beaucoup de nous tenir debout. Mais voilà que nous marchons tout seuls, et elle suppose sa tâche accomplie.

Elle commencerait, à notre avis. Sur cent individus, il y en a, tout au plus, cinq ou six qui, plus tard, sauront marcher, et, par conséquent, se porter. Il faudrait donc, tout jeunes, avoir un professeur de marche qui nous dirait:—Faites vingt pas devant moi. Mon ami, vous marchez comme un kangaroo. Où prenez-vous votre point d'appui? Sur mes jambes, monsieur.—Vous croyez? Hé bien! courbez-vous en deux, le plus que vous pourrez et refaites vingt pas. Qu'en pensez-vous?—C'est fatigant.—Alors, essayez maintenant de tenir votre buste bien droit, en effaçant vos épaules et en mettant le poids de votre corps sur vos reins. Vous trouvez-vous plus léger?—Oui—Hé bien! marchez toujours de cette façon le, et vous serez, d'abord élégant, ce qui ne gêne rien; mais de plus, quand vous en aurez pris l'habitude, vous verrez que, debout ou en marche, vous vous fatiguerez moins que les autres.

Non seulement l'habitude de marcher sur ses reins rend le poids du corps plus léger, mais encore elle tend à fortifier les muscles de la région lombaire, au plus grand avantage de la santé à venir. A ce point de vue, dire "qu'on se porte bien" est presque se vanter de sa force et de sa souplesse.

Il en est de même pour la station debout. Observez deux individus arrêtés pour causer sur la rue. Celui qui se tient sur ses reins, qui sait se porter, écoute l'autre sans effort, conserve tous ses moyens. L'autre est impatient, bredouillant nerveux, cherche la phrase échappatoire. Plaiguez-le; il se porte difficilement, parce qu'il est faible; et vous lui procurez une souffrance par la tension musculaire que lui impose son propre poids. Des toniques, de l'exercice, de l'eau froide; et, à son tour, il vous écouterait comme dans une chaise.

Voilà qui est pour l'état de santé; passons à l'état contraire. La première cloche qu'agite la nature pour nous mettre en éveil, est justement la difficulté ou l'impossibilité de se porter. Voici venir la courbature générale, prodrome de la grippe ou des fièvres typhoïdes ou paludéennes. Voici le vertige et l'étonnement dénotant des troubles nerveux ou des tendances à l'apoplexie. Voici la faiblesse de jambes, résultant d'ivresse ou d'autres excès, qui rendront problématique la station debout. Voici la migraine, qui vous oblige à vous coucher.—Je ne tiens pas debout.

—Parbleu! vous n'avez la force de vous porter.

Par contre, la première jouissance à recueillir d'une bonne hygiène, est justement la sensation de se sentir allégé de poids. Une ablution froide un bon repas, de digestion facile, un exercice intelligemment exécuté, un bon sommeil réparateur, un bain opportun, un vêtement bien approprié, tout ce que prescrit l'hygiène, en un mot, aura pour suprême effet de vous rendre votre poids si léger

que vous vous sentirez des ailes. Allez, un après-midi, contempler, au musée du Louvre, l'Hercule Farnèse. A coup sûr, il s'est senti agréable, s'il était en chair et en os, de recevoir ce colosse sur les genoux ou sur les épaules, mais comme il porte sa pelote sur son propre poids, l'animal! Comme ses quatre cents et quelques livres doivent lui être légères!

Un savant a dit que "la vieillesse est une maladie." Le mot est d'autant plus juste qu'elle ne procède pas autrement qu'en nous empêchant progressivement de nous porter, et, à plus forte raison, de nous porter avec aisance. Elle voûte notre épine dorsale, en diminuant notre taille; d'où une plus grande fatigue pour soutenir le poids de l'individu. Elle sèche l'huile de nos articulations. Elle s'attaque à notre cerveau. Elle alourdit notre locomotion, et fait tout ce qu'il faut pour que le vieillard le plus maigre ait encore trop de poids à porter. Enfin, pour terminer ces attaques, avant notre éracement définitif, elle donne la sensation constante d'une chute à craindre, la chute finale.

Un homme de lettres de nos amis, qui fut admis à l'honneur insigne de l'intimité de Victor Hugo, nous racontait que, quelques mois avant sa fin, le grand poète, qui, si longtemps s'était porté si allègrement dans le sens propre du mot, lui disait:—"J'éprouve une vilaine sensation; la terre m'attire." Son propre poids était supérieur à ses forces.

Conclusion, mais sans rire du tout: Nos aïeux qui inventèrent la formule: "Comment vous portez-vous?" n'étaient pas plus ganaches que vous et moi. Ils constataient une grande vérité, fruit de beaucoup de réflexion. Ce n'est pas leur faute pas plus qu'à nous, si une vérité trop vieille devient une banalité. Et somme toute, les mots qui la traduisent ont un sens très net; ce que je ne dirai pas de la formule anglaise:—"How do you do?" qui ne peut avoir de sens que pour des gens qui font passer la fabrication avant la santé.

**GABRIEL PRÉVOST.**  
**Personne ne dit être inutile**  
Il n'est pas un seul individu qui ne puisse être utile, dit Campanella. Le vieillard peut être utile par ses conseils. Le boiteux peut servir de fonctionnaire; l'aveugle peut carder la laine, trier les plumes pour les matelas et les coussins, etc. Celui qui a perdu ses yeux et ses bras, peut rendre des services par son ouïe ou sa voix. Ne restait-il à un individu qu'un seul membre, il peut encore être employé dans la campagne, comme surveillant.

Ajoutons que le sentiment d'être utile, tant soit peu que ce soit, et par là d'éviter la triste nécessité d'être réduit à la mendicité, relève l'esprit, maintient au caractère quelque dignité, et donne le droit de dire: "Si nos corps sont faibles, infirmes, ou mutilés, nous n'en sommes pas, et peut-être plus d'un homme fort et bien constitué ne renferme-t-il pas même ces faibles services. On ne dira pas du moins de nous: "Ils ne sont bons à rien."

Il est impossible, à la vue, par

exemple, de jeunes gens privés d'une jambe ou d'un bras et qui mendient, de ne pas penser qu'ils ne sont cependant pas incapables de quelque travail. S'ils sont si tristement oisifs, à qui la faute? à un défaut de la charité intelligente ou à leur mauvaise volonté.

**Brûlée à mort**  
Un bien triste accident, qui a causé la mort d'une jeune enfant, a eu lieu à Ste-Anne de Beaupré.

Madame Ed. Caron était sortie de sa maison le matin vers sept heures, pour aller traire ses vaches, et avait laissé au foyer une enfant seule, âgée de 4 ans. Quand elle revint, quelle ne fut pas sa surprise de trouver son enfant à moitié brûlée.

Elle n'avait plus de vêtements sur elle et se tordait dans des douleurs atroces. On suppose que pendant l'absence de la mère, l'enfant aurait pris des allumettes et aurait mis le feu à ses habits. Malgré tout, la pauvre fillette put encore prononcer quelques paroles et la mort mit fin à ses souffrances vers une heure de l'après-midi.

**L'année qui commence**  
L'année 1892 est l'avant-dernière bissextile du siècle, puisque 1896 le sera et que 1900 ne le sera pas.

Il y aura pendant l'année qui commence deux éclipses de lune. La première éclipse de lune aura lieu dans la nuit du 11 au 12 mai. Elle ne sera que partielle, mais visible dans de bonnes conditions astronomiques. Il reste à savoir si les nuages ne la cachent pas, comme il arrive le plus souvent.

Le second éclipse de lune arrivera le 4 novembre. Elle sera totale en Orient, mais ici on ne verra que la fin du phénomène. Dix jours après commencera le passage des étoiles filantes du Lion, qui dure quatre à cinq nuits.

**Pensées morales**  
On loue volontiers un mérite inférior.

On parle avec les autres, on pense avec soi.

Il est des yeux avec lesquels on entre d'abord en conversation.

Rien de plus méprisé que le monde, et rien de plus respecté.

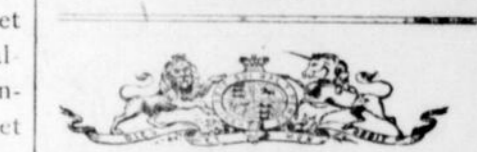
Peu de gens ont le talent, et moins encore la volonté de concilier les esprits.

Si nous voyions des mérites yeux dont les autres nous voient, nous serions bien modestes.

**ST JACOBS OIL**  
TRADE MARK  
**GRAND REMÈDE**  
CONTRE LA DOULEUR  
GUÉRIT:  
**RHUMATISME**  
NÉURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO,  
DOULEUR DORSALE, DOULEUR DE  
MAL DE TÊTE, MAL OCCLUSIFS  
MAUX DE GORGE  
ENROUEMENT, ENGELURES,  
ENTORSES, FOULURES,  
CONTUSIONS, BRÛLURES ETC.

**ARRETEZ**  
CE RHUME!  
Le SIROP pour le rhume  
DU DR JOHNSTON  
**VA VOUS GUERIR.**  
VENDU AU  
**Medicai Hall**  
CHEZ  
**COOKE & HELMER**

**DEPOTS**  
Le SPECTATEUR peut être acheté au numéro aux adresses qui suivent:  
HULL  
Librairie Ste-Anne, Mlle E. Séguin, 106, rue Principale, et 68, rue Inkerman.  
OTTAWA  
Jos. Patry, 63 1/2, rue Rideau



**BUREAU DE POSTE DE HULL**  
ARRIVEE ET DEPART DES MALLS

MALLS	ARRIVEE			
	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Ottawa.....	7 00	10 50	.....	.....
C. P. R.....	.....	.....	.....	1 00
Gatineau.....	.....	.....	.....	4 15
Ottawa.....	.....	.....	.....	5 30

**DEPART**

MALLS	ARRIVEE			
	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Pour Montréal et tous les points de l'Est par le C. P. R.....	6 55	.....	.....	.....
Pour le haut de la Gatineau.....	7 00	.....	.....	.....
Pour Ottawa.....	10 00	.....	12 30	7 00
Pour Aymer.....	.....	.....	4 15	4 50

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des mailles précédentes. Heures du bureau: de 8 a.m. à 8 p.m. Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne, de 9 a.m. à 4 p.m.  
J. H. KERR,  
Bureau de Poste de Hull } Maître de Poste  
Mai 1889 }

**Bureau de Poste d'Aylmer**  
ARRIVEE et DEPART des MALLS

MALLS	ARRIVEE	
	A.M.	P.M.
Ottawa et Hull, tous les jours, dimanches exceptés.....	7 00	6 00
De Heyworth, Earle, Onslow, Bristol, Portage du Fort, les dimanches exceptés.....	10 30	.....

MALLS	ARRIVEE	
	A.M.	P.M.
Pour Ottawa et Hull, tous les jours, dimanches exceptés.....	10 03	00

Pour Heyworth, Earle, Onslow, Bristol, Portage du Fort, tous les jours, dimanche exceptés..... 5 00

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des mailles précédentes.  
J. H. KERR,  
Bureau de Poste de Hull } Maître de Poste  
Mai 1889 }

# Bryson, Graham & Cie.,

Le seul magasin de hardes à Ottawa aussi bien assorti et vendant des centaines de pardessus d'automne et d'hiver pour hommes et garçons parce qu'ils gardent toujours ce que le public veut, en qualité, patron et coupe.

# Bryson, Graham & Cie.,

LA PLUS GRANDE MAISON POUR LES HARDES.

Grande vente au comptant : HABILLEMENTS D'HOMMES,

HABILLEMENTS D'ENFANTS, Jha. reaux, Chemises, CHAUSSURES, Epicerie, etc., etc.

# Bryson, Graham & Cie.

Rue SPARKS, Ottawa.

'LE SPECTATEUR' VENDREDI 22 JANVIER 1892

Dans l'élection actuelle, il s'agit de décider :

1. Si le peuple approuve les emprunts et notamment celui des dix millions autorisés à la dernière session ;
2. Si la province de Québec, qui a trois millions de revenus, peut dépenser quatre à cinq millions par an ;
3. Si le vol et le pillage sont autorisés et approuvés par le peuple.

C'est le peuple qui paie, c'est à lui de dire ce qu'il en pense.

## LES \$25,000 DE M. MERCIER

L'enquête qui se poursuit actuellement à Québec va flétrir à jamais la clique dont M. Tarte s'est constitué l'ange tutélaire. Au sujet du scandale Langlais la preuve faite jusqu'à présent est écrasante. On parle d'un chèque de \$56,772.33 qui aurait été tiré sur la Banque Nationale, le 23 février 1891, à l'ordre de J.-A. Langlais. Sur le montant de ce chèque \$25,000 auraient été prises par Ernest Macaul et mises au crédit de M. Mercier à la banque Jacques-Cartier, Montréal.

Le document suivant en fait foi : Union Bank of Canada.

Québec 28 février 1891. Au gérant, Montréal.

Cher Monsieur, Je place à votre crédit \$25,000 pour l'honorable M. Mercier. Veuillez verser cette somme, demain matin, le 24, dans la banque Jacques-Cartier, au crédit de l'honorable M. Mercier.

W. F. S., comptable. Cette pièce compromettante a été produite à l'enquête par M. Webb, caissier de la banque Union à Québec.

Il devient par là évident que \$25,000 ont été soustraites du trésor public, grâce à une transaction criminelle et qu'elles ont pris une destination illicite.

Reste-t-il encore des honnêtes gens parmi les libéraux pour flétrir de pareilles infamies ? Veulent-ils nous laisser à condamner les voleurs qui viennent d'être chassés du temple.

## Tres surprenant

Il y a lieu d'être surpris de la déclaration suivante de la Justice :

"Il nous est impossible de croire M. Mercier coupable des fautes terribles qu'on lui reproche. Mais s'il est réellement coupable, le parti national devra, selon l'expression de l'hon. M. Laurier, se réorganiser. "Comme M. Laurier, nous condamnons le boodlage partout où il existe. Si le gouvernement Mercier est coupable de boodlage, ceux qui y ont participé devront en subir la peine."

C'est une condamnation directe de M. Mercier et de la clique.

C'est de plus une porte ouverte à la retraite de l'ex-premier ministre.

Il faut que la perspective soit très mauvaise pour le parti des boodlers.

## RÉTRACTATION

Le Canada, qui avait calomnié les Frères de la doctrine chrétienne à être obligés de faire l'apologie de la manière suivante :

"La plainte portée par M. T. Gagnon contre un des frères de la doctrine chrétienne pour assaut sur son fils, âgé de neuf ans, n'a pas été prouvée ce matin en cour de police. L'action a par conséquent été renvoyée. La note que nous avons publiée à ce sujet dernièrement se trouve dénuée de fondement."

Il y a bien d'autres notes publiées par la gazette à M. Rochon qui sont dénuées de fondement, pour ne rien dire de ses injures à l'adresse de la plus grande partie de la population de Hull.

## Noces de Diamant

Soixante années de profession

Same li, le 9 janvier, le monastère de l'Hôtel-Dieu, Québec, était en liesse. On y célébrait les noces de diamant de la vénérable Mère (S. Flavien, née Marie-Anne Mason et nièce de feu l'archevêque Turgeon. Entrée en religion le 10 juillet 1830, à l'âge de 14 ans elle se consacra à Dieu solennellement le 9 janvier 1832.

Conformément à la coutume du cloître, la vénérable Mère prononça la rénovation de ses vœux d'une voix ferme et parfaitement intelligible. Cette réunion de toute la communauté, le rassemblement des religieuses et des mariales, le bruit du chant donnaient à cette cérémonie un caractère vraiment imposant. Ce n'est pas seulement que l'on célèbre dans nos cloîtres de pareilles fêtes. Caplan l'Hôtel-Dieu compte dans ses annales au moins douze religieuses de chair et de sang, qui dépassèrent leur soixantième année de profession. Deux même atteignirent la soixante-sixième année.

Ainsi la Mère St-Bonaventure, arrivée au Canada le premier août 1639, en même temps que la Mère de l'Incarnation et les autres religieuses hospitalières et ursulines du premier groupe venu de France, comptait, à sa mort, 74 années de profession, et elle était âgée de 82 ans.

La Mère St-Flavien aura aussi bientôt atteint ses quatre-vingt-deux ans. Espérons qu'elle vivra encore longtemps pour le bien et l'églification générale.

Le discours de M. Laurier à St-Sauveur a produit toute une sensation. Le chef libéral a déclaré que le système des lettres de crédit est une pratique vicieuse et abusive à laquelle il faut mettre fin.

Il a condamné le boodlage et a ajouté que si M. Mercier est coupable de ce dont on l'accuse, il ne restera plus qu'à réorganiser le parti libéral dans la province de Québec, parce qu'il ne sera plus possible d'avoir confiance dans les chefs actuels de ce parti.

## REVUE GENERALE

Le National est devenu journal quotidien.

La clique a englouti douze millions et laisse une dette flottante de six millions.

M. James King marchand de bois, a accepté la candidature dans Mégantic.

L'Empire dit que le discours prononcé par M. Laurier, à Québec, est l'oraison funèbre de M. Mercier.

Le fameux bref de prohibition n'a pas encore vu le jour. Ils sont démoralisés.

La clique avait bien un excellent motif pour emprunter dix millions : le trou était large et profond.

Le Mercury, parlant des récentes révélations, dit que le dernier clou vient d'être enfoncé dans le cercueil de M. Mercier.

On a fait beaucoup de bruit à Montréal au sujet du salaire des professeurs des écoles du soir.

L'honorable trésorier de la province, M. Hall, dit avoir donné l'ordre de les payer depuis plusieurs jours.

M. Laurier a dit à Québec :

Messieurs, si les accusations qui sont portées contre M. Mercier sont vraies, il n'y aura qu'une chose à faire pour vous et pour moi : ce sera de réorganiser le parti libéral dans la province de Québec.

M. Gillies a été élu aux Communes pour Richmond, N. E., par environ 300 voix de majorité.

Aux élections générales de mai dernier il n'avait eu que 187 voix de majorité.

La réaction se continue en faveur du gouvernement Abbott.

Si les professeurs des écoles du soir n'ont pas encore été payés, c'est dû au désarroi qui règne dans les livres et les paies-listes qui les concernent. Là, comme ailleurs, le nouveau gouvernement s'est trouvé en face d'un chaos, d'un embrouillement qui cache bien des saletés.

Le Mail annonce que les révélations sur le boodlage des libéraux, à Québec, vient de faire baisser la valeur de nos stocks bas-canadiens sur le marché de Londres. Les bons de cinq pour cent ont perdu neuf points, et ceux de quatre pour cent quatre points.

Paroles de M. Laurier relatives aux dépens de M. Mercier :

Vous et moi, qui avons été libéraux, qui avons combattu le parti conservateur à Ottawa et à Québec pour cette raison qu'il y avait trop de dépenses, nous pourrions trouver qu'il y a eu trop de dépenses faites par le gouvernement Mercier.

Nous avons reçu le *Matin* et le *veau* champion des principes conservateurs dans la capitale provinciale. Il nous paraît, à en juger par l'édition que nous avons sous les yeux, bien fait et vigoureusement rédigé. Pour rendre entière justice au grand confrère québécois nous en reparlerons dans un prochain numéro ; nous pourrions alors mieux l'apprécier parce que nous le connaissons mieux.

La compagnie du chemin de fer du comté de Drummond obtint un subside de \$50,000, à la condition qu'il fut payé \$16,000 à Ernest Pacaud.

Est-il un seul subside de chemin de fer, octroyé par le gouvernement Mercier, qui n'ait pas été rudement taxé à la barrière ? demande la *Minerve*.

Nous lisons dans la *Minerve* :

Il y a, par-ci par-là, des garde-forestiers qui font les rodolomonts et se métamorphosent volontiers en cabaleurs rouges. Nous leur recommandons bien charitablement d'être plus prudents et plus sages. C'est dans leur intérêt. Le nouveau gouvernement ne se laissera pas frapper dans le dos par ses propres employés.

Da *Courrier du Canada* :

La clique épouvantée veut arrêter l'enquête. M. Pacaud se tremousse comme un diable.

Il est allé, nous apprend-on, de mander un bref de prohibition devant Son Honneur le juge Caron. Comme Son Honneur est parent de M. Pacaud, nous croyons savoir qu'il a refusé formellement et péremptoirement de siéger dans cette affaire.

Le *Globe* condamne M. Mercier encore plus fortement que ne l'a fait M. Laurier. Il dit aussi, qu'avec la réaction qui se fait sentir partout, le gouvernement de Boucherville est assuré d'une forte et solide majorité. Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas tâche facile que de réparer le mal fait par M. Mercier.

Le correspondant québécois du *Globe* lui envoie la dépêche suivante :

Les journaux ministériels d'ici disent que le discours de M. Laurier est une condamnation directe de Mercier et de ses amis et qu'il a donné le coup de mort aux boodlers. M. Mercier dit qu'il n'a pas touché aux \$25,000, mais que son frère les a employées à des fins d'élections.

"L'excitation créée ici par les révélations récentes est indescriptible et les gens bien renseignés s'accordent à dire que l'affaire Langevin-McGreevy n'est rien à côté de cela."

Et n'oublions pas que le *Globe* est l'organe-chef des libéraux du Canada.

## NOTRE JOURNAL

Il nous faut remettre au prochain numéro des matières importantes qui ne peuvent trouver place dans cette édition, à cause de la liste des terres qui seront vendues pour taxes et que nous publions en quatrième page.

Nous attirons tout particulièrement l'attention sur notre prochain numéro, qui fera sensation.

## TRIBUNE LIBRE

"LES GENS INTELLIGENTS"

Monsieur le Directeur,

Un ami vient d'attirer mon attention sur un numéro d'une grande gazette publiée à Ottawa et qui contient une communication de M. L. N. Champagne, un gros avocat d'ici, au sujet des rumeurs qui ont circulé en rapport avec sa candidature probable à la place de M. Rochon. En publiant cela vous n'avez fait qu'enregistrer une rumeur courante, ce que font tous les journaux et celui qui sert de receptacle à sa prose encore plus que les autres.

La cause du grand dédain qu'attache le gros monsieur à votre égard n'est donc pas là. Il commence d'ailleurs à être généralement connu ici que tout ce qui est de Hull et du comté d'Ottawa lui pu au nez. M. Champagne est devenu un gros monsieur qui ne regarde plus personne et on entend ses meilleurs amis d'autrefois s'en plaindre tous les jours. Il n'est donc pas étonnant que vous suiviez la loi commune. Mais vous le lui rendez bien, puisque vous n'avez rien répondu à sa correspondance éditoriale.

On s'occupe fort peu ici, à Hull, des dires de cette feuille étrangère, ouverte à tout venant pour suppléer à l'insuffisance de sa rédaction, et qui a la prétention de tout conduire dans le comté d'Ottawa. Le *Canada*, (c'est le nom de la grande gazette en question), serait au comble de ses joies si M. Rochon n'avait que ses plates louanges à recevoir, sans avoir à craindre la surveillance des électeurs par l'entremise d'une feuille locale entièrement dévouée aux meilleurs intérêts du comté. Ainsi savons-nous bien à quoi nous en tenir à ce sujet et c'est ce qui fait que votre petit journal est dix fois plus répandu dans le comté que la grande feuille à MM. Rochon & Champagne.

L'influence et la grande popularité de M. Rochon dans le comté d'Ottawa, et dans la cité de Hull en particulier, baissent considérablement tous les jours à mesure que des révélations viennent mettre en lumière les nombreux tripotages qu'il a favorisés. Voilà ce qui fait le désespoir du *Canada* : "les gens intelligents" (MM. Rochon & Champagne) savent cela ; seulement ils ne peuvent en convenir.

M. Rochon peut être de nouveau le candidat, mais quant à être réélu par une immense majorité, c'est une autre affaire, comme vous ne tarderez pas à vous en apercevoir.

Vous m'obligerez, M. le Directeur, en publiant ces lignes et, si je les vois dans votre journal, vous aurez encore de mes nouvelles avant longtemps.

LIBÉRAL INDÉPENDANT.

## TRIBUNE LIBRE

ASSEMBLÉE LOCALE

Saint-André Avellin, 18 janvier [1892.]

Monsieur le directeur,

Les électeurs du bas du comté d'Ottawa supportant le gouvernement de Boucherville se proposent de se réunir en assemblée, dimanche prochain, 24 courant, à Saint-André Avellin, dans le but de discuter le mérite des différents candidats favorables au gouvernement de Boucherville, afin d'être unanimes dans le choix qui sera fait le 27 courant à la convention de Hull.

Je demeure, Monsieur, Votre dévoué,

J. B. DE LIBERPREY, Secrétaire du comté de Saint-André Avellin.

## Resolutions de condoléances

Assemblée No. 236 des Chevaliers du Travail

À la réunion régulière de l'Assemblée "La Canadienne" des Chevaliers du Travail, tenue hier soir dans la salle des Arts et Métiers, la résolution qui suit a été unanimement adoptée :

Résolu que les membres de l'assemblée "La Canadienne" ont appris avec regret la mort du cardinal Manning, qui a donné aux ouvriers tant de preuves de son ardente sollicitude.

Résolu de plus que cette Assemblée enregistre le tribut de son affection envers le généreux et vénérable prêtre, champion des travailleurs, dont la mort doit être regrettée par les ouvriers de l'univers.

Sa mémoire sera toujours vénérée avec amour parmi nous pour le dévouement qu'il a sans cesse manifesté aux classes laborieuses.

N. PAGÉ, Les LANDRY, Président. Secrétaire.

## PETITES NOUVELLES

—Les mines du Cap-Breton ont produit 911,889 tonnes de charbon pendant l'année 1891.

—Une autre célébrité vient de mourir : Le R. P. Anderledy, général d'ordre des Jésuites.

—Le gouvernement suisse vient de refuser aux femmes le droit d'exercer la profession d'avocat.

—M. N. Duteau, de West Superior, Wis., vient de compléter un traineau auquel il a travaillé deux ans, et qu'il destine à l'exposition de Chicago. Pour en donner une idée, il suffira de dire que M. Duteau a refusé deux mille dollars pour son traineau.

—L. surintendant du New-York Central dit que la prochaine génération verra des trains atteindre une vitesse normale de 100 milles à l'heure. On attend pour cela le bon vouloir de l'électricité.

—On a coupé, dans le champ de M. Snowball, à Tracadie, comté de Gloucester, le plus gros bilot qui ait jamais été coupé sur la rive nord. C'est un beau grand bilot de pin, droit, mesurant 20 pieds de longueur et 36 pouces de diamètre au petit bout. Il a donné 1336 pieds de bois vendable, mais comme les moulins ne peuvent le scier, on va en faire un morceau de bois carré.

—Le cabinet de Boucherville s'occupe à trouver de l'ouvrage pour les ouvriers de Québec qui souffrent des longs chômages de l'hiver. L'ouvrage est plus rare qu'à l'habitude à cette saison et il y a beaucoup de misère parmi les classes ouvrières de la capitale.

## Province de Québec

DISTRICT D'OTTAWA,

COUR SUPÉRIEURE

No. 54.

EX VACANCE

ROBERT ALLAN ci-dessus vaut de la Cour et du district de Montréal, l'édiction, actuellement d. St-Her., dans le dit District de Montréal.

Demander,

es.

JAMES JOHNSON, ci-dessus du District de Montréal, l'édiction, actuellement d. St-Her., dans le dit District de Montréal.

Demander,

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

Aylmer, le douzième jour de décembre 1891.

A. DRISCOLL, Protonotaire de la Cour Supérieure, District d'Ottawa.

## Assemblée "La Canadienne" de Hull

DES CHEVALIERS DU TRAVAIL. Se réunira le jeudi soir de chaque semaine à 7 1/2 hrs au No. 154 1/2 rue Principale n. haut de l'imprimerie du *Spectateur* NAF. PABR.

## EN GARDE

Il n'y a pas dans le comté d'Ottawa plus que dans la province de Québec de journal qui se publie sous le nom de

"LA VALLEE D'OTTAWA" Que le public se tienne donc en garde et n'envoie pas d'argent à cette adresse, à Hull, car il n'en aurait jamais de nouvelles.

Les prochaines élections dans la province de Québec

## Listes des Candidats

Comtés.	Ministériels.	Opp.
Argenteuil	Simpson	De la Ronde
Arthabaska		Girouard
Bagot	McDonald	Pilon
Beauce		Godbout
Beauharnois		Rison
Bellechasse	F. St-Maurice	Turgeon
Berthier		Chênevert
Bonaventure		H. Mercier
Brome	England	Katon
Chambly	L.O. Tailon	Rocheleau
Champlain	C. Grenier	Rousseau
Charlevoix	C. Cimon	Morin
Chateauguay		{ Robidou { Baird [ind]
Chicoutimi et Saguenay		{ Lortie ou { Marcotte
Compton	McIntosh	
Dorchester	L.P. Pelletier	A. Taschereau
Drummond	Cooke	Watts
Gaspé	Dr Ennis	A. F. Carrier
Hochelaga	Villeneuve	Madore
Huntington		Cameron
Iberville		Gosselin
Jaeger Cartier	L. Beaubien	A. Boyer
Joliette	Tellier	Barinet
Kamouraska	Desjardins	DeGuise

Lac St Jean		{ Lortie ou { Marcotte
Laprairie		G. Duhamel
L'Assomption	Marion	Dr Forest
Laval	Loblan	Fortin
Lévis		FX Lemieux
L'Islet	TC Casgrain	J. Déchamps
Lotbinière		Laliberté
Maskinongé		
Matane	Ferguson	L. F. Pinault
Mégantic	Dr Hume	John White
Missisquoi	Spencer	
Montcalm	Martin	
Montmagny	R. P. Vallée	Bernatchez
Montmorency	Flynn	C. Bélanger

Montréal, No 1	Jeannotte	{ Lortie ou { Lafontaine
Montréal, No 2	Desmarieux	Brunet
Montréal, No 3	Tailon	Rainville
Montréal, No 4	Clendinning	Cunningham
Montréal, No 5	Hall	F. Bond
Montréal, No 6	P. Kennedy	J. McShane
Napierville	Paradis	Ste Marie
Nicolet	Tourigny	Monfet [ind]
Ottawa comté	Tétreau	Rochon
Pontiac	Pouppre	McLean
Portneuf	Chassé	J. Tessier
Québec centre		Dr Rinfret
Québec comté		
Québec Est		J. Sheyva
Québec Ouest		J. C. Kaus
Richelieu	Leduc	Cardin

Richmond	Bedard	{ Dennison { Almer
Rimouski	Asselin	A. Tessier
Rouville	{ Poulin { Gigault	Girard
Shefford		DeGrosbois
Sherbrooke	Robertson	Bélanger
Soulanges		
Stanstead		Lovell
St Hyacinthe		Desmaris
St Jean		Marchand
St Maurice	Dupuis	
St-Sauveur	Fiset	Parent

Témiscouata		{ E. Pouliot { Déchamps
Terrebonne	Nautel	Dr Provost
Trois-Rivières	Normand	Cook
D. Montagnes	Beauchamp	Paquin
Vaudreuil	Cholette	Lalonde
Verchères		Lussier [ind]
Wolf	Picard	Adam
Yamaska		Gladu

## Le docteur P. PHILIPPE

DE LA FACULTE DE PARIS

Medicine - Chirurgie

SPECIALITÉ : MALADIE DES FEMMES, INFLAMMATIONS, TUMEURS, ETC.

86, RUE D'ERRI, MONTREAL

Heures de consultations : 8 à 10 hrs a. m., 2 à 4 p. m., 8 à 9 p. m. Téléphone Bell 6659.



# LE SPECTATEUR

Publié le mardi et le vendredi de chaque semaine dans l'intérêt des classes laborieuses

ABONNEMENT  
S'envoie à domicile dans la ville  
1 an \$1.50 — 6 mois \$1. — 4 mois 50 cts  
A la campagne par la poste, 1 an \$1.50  
Invariablement payable d'avance.

Des Hull et Ottawa on prend des abonnements payables au collecteur ou au bureau, 25 centimes par deux mois.

ANNONCES  
Première insertion, la ligne Nonpareil 10 cts  
Chaque insertion suivante... 5 cts la ligne  
Les annonces à long terme se traitent de gré à gré.

152 1/2 et 154, r. e. Principale, Hull, Q.  
PAG 7 & BILAUDEAU, Propriétaires.

## A TRAVERS LA VILLE

**Cour Supérieure**  
Le terme de la cour Supérieure s'est clos hier, à Aylmer.

Jugement sera rendu mardi prochain, 25 courant, dans la contestation de Pontiac.

**Chemin de fer de la Gatineau**  
La ville officielle du territoire dix mille est le chemin de la Vallée-Gatineau a été faite par M. Ridout, au nom du gouvernement fédéral et par M. Vallée au nom du gouvernement provincial.

**Assemblée**  
Les libéraux-conservateurs se réuniront mardi prochain, à 7.30 du soir, dans la salle des Arts et Métiers, au-dessus des ateliers du SPECTATEUR.

Comme il n'y aura que les porteurs d'une lettre d'invitation qui seront admis, ceux qui désirent y assister pourront s'en procurer du secrétaire, M. P. D. Bilau-deau.

**Personnel**  
M. Jean Martin, marchand à Buckingham, était en ville mercredi avec son frère, M. Téléphore Martin, de Pembroke, Ont. Ce dernier a été pendu tout nu au sommet du Panthéon Canadien en notre ville.

M. J. N. Varville, marchand à Buckingham, était en ville hier.

M. Henry F. Bédard, marchand de cette ville, est de retour d'un voyage dans sa famille, à la Rivière de Napierville.

**Statistique**  
Dial que de circonstance :  
—Combien le Canada a-t-il de lecteurs dans le quartier No. 1.  
—Deux, tout au plus.  
—Alors c'est le chiffre de la majorité de M. Joshua Wright.

—Exactement. C'est une veste à manches que le Canada a présentée à son candidat.

Il faut leur en préparer une autre maintenant pour Québec.

**Nos matières locales**  
Nous publions dans ce numéro beaucoup de petits écrits d'un intérêt local qui avaient été préparés pour notre dernière édition.

Quelques autres notes locales doivent forcément être laissées de côté afin de ne pas retarder la publication du journal.

**En deuil**  
M. Rochon et ses fidèles ont décidé de porter le deuil pendant un mois en mémoire de la défaite du Dr Graham dans le quartier No. 1.

**La soirée de mardi**  
La soirée donnée à la Salle de la Jeunesse, mardi soir, a eu un bon succès, surtout sous le rapport de la recette. Il y avait salle comble.

**Complimentaire**  
Nos meilleurs remerciements aux organisateurs du grand concert donné à l'église St. James, mercredi soir, pour l'envoi de billets complémentaires.

**Nos condoléances**  
Grâce au patriotisme éclairé du Canada, M. Graham a été battu, lundi.

Nos condoléances à la famille heureuse (family compact).

**Mors aux dents**  
Vers dix heures, hier matin, le cheval de M. Jos. Langlois de cette ville est parti à l'épouvante tandis qu'il stationnait à la porte d'une maison de la rue Broad, à Ottawa. Il a couru dans la direction du chemin de Richmond, renversant la voiture en tournant le coin d'une rue.

Une fillette de dix ans qui était dans la voiture a été jetée violemment sur la neige durci, recevant des contusions peu graves, heureusement, dans sa chute. Lorsque le cheval a été arrêté, on a constaté qu'il avait des coupures sérieuses sur les jambes.

**De bonne augure**  
La gazette à M. Rochon ayant indiqué la note politique aux affaires municipales en disant que ceux qui étaient en faveur de M. Wright voulaient également le maintien de M. Abbott, peut s'attendre au même succès à l'élection provinciale que celui qu'elle a remporté avec M. Graham. Son candidat à la Législature subira le même sort avec une majorité aussi grande, en proportion des électeurs du comté.

**Mauvais cas d'engorgement**  
On rapporte du haut de Chelsea, sur le chemin de la Gatineau, un sérieux cas d'engorgement. Un cultivateur du nom de François Martin s'est gelé les deux mains, mardi, en se rendant chez lui, près de la Pêche.

Il est à craindre que l'infortuné Martin ne perde une couple de doigts de chaque main. Ce malheureux accident serait encore dû à la boisson. Celui qui en a été la victime était quelque peu en état d'ivresse et il ne s'est pas occupé de mettre ses mitaines.

**C'était une surprise**  
Aldéric Lauzon, qui a fait une mauvaise chute dont nous avons relaté les circonstances, est capable de sortir et de marcher tout en tirant de la jambe droite. Il souffre d'une entorse à la cheville, seul souvenir de son désagréable accident.

Aldéric dit qu'il ne doit pas son salut au dieu Bacchus. Il ne pouvait être en état d'ivresse, n'ayant pris que quelques verres de bière. Il s'est assis sur les ballots qui sont à la hauteur du garde-fou et c'est en se retournant qu'il a glissé et qu'il est tombé en bas du pont Hurdman.

**Trouvez-vous cela ?**  
M. A. Rochon ex-M. P. P. a toujours un numéro du SPECTATEUR sous la main et à chacun des fidèles qui vont lui faire leurs dévotions, il en lit un extrait qui termine invariablement par la formule consacrée :

"Voyons, trouvez-vous de l'esprit là-dedans, vous autres ?"

Mais pour juger de la manière inimitable dont c'est dit, il faut voir l'expression de cette belle figure parlementaire, le sourire railleur qui erre sur ces lèvres candides, il faut voir encore la pose, l'attitude, le geste... C'est à croire que l'esprit s'en échappe par toutes les pores.

Ah ! M. Rochon est grand et M. Champagne est son prophète.

**Le nouveau conseil**  
Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu ont amené peu de changements dans la composition de notre conseil municipal. Deux conseillers se sont effacés : le Dr E. S. Aubry et M. Thibault qui sont remplacés par MM. Boulé et Sabourin.

Le conseil de la ville de Hull se trouve maintenant composé comme suit :

Quartier No. 1.—J. Wright et C. M. Wright ;

No. 2.—M. Dumontier et G. Barrette ;

No. 3.—T. P. Sabourin et E. B. Eddy ;

No. 4.—T. E. Boulé et T. St-Jean ;

No. 5.—Paul T. C. Damais et L. N. Champagne.

Que devons-nous attendre du nouveau conseil ? Sa composition diffère trop peu de l'ancien pour que nous puissions fonder sur lui de grandes espérances. Il renferme il est vrai des éléments nouveaux mais en trop petite quantité, croyons-nous, pour que le changement soit appréciable.

Toutefois nous ne voulons pas le condamner par avance et nous le jugeons à l'oeuvre, bien décidé d'avance à lui donner tout le mérite de ce qu'il pourra faire de bien.

Le conseiller Damais s'est senti animé tout à coup, à la veille des élections, d'un zèle tout particulier pour promouvoir les intérêts industriels de la ville. Espérons qu'il ne s'en tiendra pas là et qu'il retrouvera un peu de cette ardeur avant les prochaines élections.

Il se peut que notre nouveau maire soit M. Champagne.

**L'intelligence à la portée de tous**  
Le Canada a mis le nez dans les affaires de Hull. Ça le regarde parce que ceux qui l'aident à vivre, MM. Champagne & Rochon, lui en ont donné la permission.

Bien que la permission vienne de nos échevins d'ici, cela n'empêche pas le Canada de juger de nos affaires au point de vue des intérêts de la cité d'Ottawa. Il fallait cela pour qu'il restât en communion d'idée avec ses protecteurs, MM. Rochon & Champagne, qui n'estiment guère tout ce qui tient à Hull.

Le Canada se mêlant de nos affaires municipales disait donc que M. Joshua Wright "n'a jamais donné un vote sensé pendant les deux

années qu'il a siégé au conseil." Ceci se conçoit ; il a toujours été pour les intérêts bien entendus de la ville contre ceux que nous avons appelés "intelligents", sans en excepter M. le conseiller Champagne.

Comme partout ailleurs, notre population se divise en deux classes bien distinctes : une qui a à coeur les intérêts de la ville et qui, à cause de cela ne passe pas pour très sages aux yeux de l'autre ; et cette autre classe qui sert avant tout et surtout ses intérêts et qui a été baptisée par son prophète, M. Champagne : "les gens intelligents." En dehors de leur cercle il n'y a plus que des cochues, sans compter M. Rochon.

C'est l'intelligence mise à la portée de tout le monde. Pour en avoir une forte dose, il suffit de penser par eux et comme eux. C'est pour cela que le Canada qui en serait tout à fait dénué autrement se trouve à tout en avoir.

Cela n'empêche que ce genre d'intelligence ne coûte très cher aux contribuables de Hull. Il est admis en effet que ce sont "les gens intelligents" c'est-à-dire ceux qui se disent tels, qui nous ruinent.

**Les élections municipales**  
Il nous faut une dernière fois revenir sur ce sujet qui n'a pas, il est vrai, encore perdu toute son actualité, pour constater la mauvaise foi du Canada, la gazette à M. Rochon.

N'est-il pas dit en effet : "M. Joshua Wright fait une guerre de corsaire au drapeau de Graham." Cependant tout le monde lui connaît le contraire. C'est M. Wright qui tenait le haut du pavé et le Dr Graham est venu lui faire opposition et lui porter la guerre.

C'était présenter les faits sous un aspect tout opposé ; mais c'est beaucoup dans les habitudes du Canada et il faut bien s'accoutumer à ce qu'il est.

Cependant cela ne suffisait pas à la grande feuille qui sert le plus souvent un menuisier accompagné d'une bêtise. Le Canada n'a pas manqué son coup en traitant M. Wright d'organiste, de fanatique, d'orgueilleux, d'arrogant, de méprisant tous les Canadiens français.

La gazette à M. Rochon serait bien empêchée de dire que le Dr Graham a tant fait pour nos compatriotes. Sans ce pauvre qui fut parti de la capitale qui nous pousse nous en dédit et nous ruine sans qu'on puisse jamais avoir un état satisfaisant de nos affaires ?

Bouches-closes, héin ! Gardez à ce sujet un silence prudent.

Le Canada à M. Rochon s'est donc trompé d'adresse en disant : "Les Canadiens français vont remettre ce fardeau à sa place." C'est le Dr Graham qui en a été la drape, malgré un millier de piastres de dépenses, l'influence Eddy et tout ce que vous avez pu faire pour lui.

Les Canadiens français se sont dit avec raison qu'entre deux maux il faut choisir le moindre et ils ont donné leur appui au plus dévoué aux intérêts de la ville, priant M. Graham de rester chez lui à lire le Canada.

Ah ! si le vote ont été libre si les ouvriers n'eussent pas été exposés à perdre leur emploi en votant pour M. Wright, vous en auriez eu une veste, messieurs les échevins.

Tout de même, vous ne devez plus le trouver drôle et vous n'avez à croire que M. Wright est un mauvais farceur puisqu'il vous fait rire jaune.

## FEUILLETON

No 2

### LE BONNET BLEU

C'était aux enfants bien choyés, bien dorlotés qu'il s'attaquait de préférence, à ceux dont les joues fraîches et roses semblaient accoutumées aux baisers, comme s'il eût voulu se venger sur eux du peu de cas qu'on faisait de lui. Car personne ne l'avait jamais embrassé, Tête-de-Singe.

Il était si laid.  
Une après-midi d'automne, tenté par le soleil, Tête-de-Singe, en humeur de vagabondage, s'était évadé de l'atelier pour aller retrouver une bande de mauvais sujets de son espèce.  
Après avoir polissonné jus-

# LES HABILLEMENTS DE M<sup>C</sup>NEIL

SONT LES MEILLEURS. ESSAYEZ-LES.  
203, RUE SPARKS, OTTAWA.

qu'au soir, les garnements, la nuit venue, entraient lentement en quête d'un dernier méfait à commettre avant de se séparer, lorsqu'en passant dans une rue déserte leur attention fut attirée par des vagissements d'enfants.

Les cris venaient d'un corridor ouvrant sur la rue, sorte de long boyau noir et puant au bout duquel tremblotait, comme une flamme de veilleuse, la lueur d'un quinquet.

Après s'être consultés, les gens s'aventurèrent à pas de loup dans le couloir et l'un d'eux découvrit, derrière la porte d'entrée, un petit paquet de linge qui pleurait et se débattait. Il s'en saisit et une fois dans la rue, les vauriens se postèrent sous un verger pour examiner leur trouvaille.

C'était une petite fille de quatre ans, peine enveloppée dans des mauvaises langes. L'enfant pleurait et se débattait comme une créature qu'une main cruelle et désespérée avait abimé. Elle était si charmante et si pauvre.

Les ténements couillaient. Qu'allaient-ils faire de cette capture ? Et leurs imaginations maléficientes s'élevèrent libre carrière.

L'un était tout simplement d'avis de la replacer où on l'avait trouvée, l'autre proposait de la déposer dans une cuisse de pruneaux à la devanture d'un épicer, un troisième se penchait à l'idée qu'on pourrait en se faisant la couronne d'écaille, la placer sur le balcon d'un premier étage.

Quelle bonne tette ils furent le lendemain matin, les gens du balcon.

—C'est pas tout ça, dit Tête-de-Singe, faut la donner à un saltimbanque.  
A cette époque, la barrière de l'Éole était le siège d'une fête perpétuelle où affluaient jongleurs, badelins, escamoteurs et charlatans et les enlèvements d'enfants, qui depuis ont donné lieu à tant de roman feuilletons, n'étaient pas rares.

La motion le Tête-de-Singe eut un succès foudroyant. Puisqu'il est mort qu'il a l'idée, passe-moi le marmot dit-il à celui qui avait trouvé l'enfant.

Pendant qu'on délibérait ainsi sur son sort, le petit fillet poussait des cris perçants.

Mais dès qu'elle fut dans les bras de Tête-de-Singe elle se tut tout à coup. Ses yeux, de grands bleus, se fixèrent sur la vilaine figure du garnement et elle sourit en tendant ses petites menottes comme pour le caresser.

—Elle m'a ri ! s'écria Tête-de-Singe au ravissement.

Et pris d'une émotion insupportable, il s'écria :

—J'ai donné pas aux saltimbanques... j'ai gardé...

Les autres firent mine de protester, mais Tête-de-Singe avait au bout de chaque bras deux arguments solides qui en imposèrent à tous mécontents.

Quand, portant triomphalement son léger fardeau, il entra chez la marchande de poisson, celle-ci, l'accueillit par une bordée d'injures.

—Y a donc pas assez de ta bouche à nourrir, hurla-t-elle furieuse. Tu vas te débêcher de m'apporter ça chez le commissaire, et vivement !

—Pif ! paf ! une gifle par-ci, un coup de poing par là et Tête-de-Singe se trouva dehors.

—Et tâche de ne pas lambiner pour revenir, cria la mégère menaçante.

Ce soir-là, Tête-de-Singe ne revint pas.

Le lendemain matin, il était pour la première fois de sa vie, exact à l'heure d'ouverture de l'atelier.

Monsieur Georges dit il au contre-maître, qu'est ce qu'on me paierait si je travaillais bien ?

—Je te l'ai déjà dit, montard, répandit le contre-maître heureux des bonnes dispositions de son pupile, on te paiera vingt sous.

Toute la journée, Tête-de-Singe travailla avec ardeur. Le contre-maître était stupéfait. Aussi à la fin de la journée, pour l'encourager, il lui avança un jour de la promesse, vingt sous !

Ce soir-là encore, Tête-de-Singe n'y entra pas chez la marchande de poisson.

Mais le lendemain, la comédie le guetta à la sortie de l'atelier et le ramena au logis, bon gré mal gré, en le gratifiant chemin faisant, d'une raclée exemplaire.

Bien inutile, cette raclée ! car une demi-heure après, pendant que la vieille le dos tourné, taillait la soupe pour le repas du soir, le gamin décampait encore une fois.

Il fallait en finir. Le contre-maître avança se chargea d'organiser une surveillance pour savoir où Tête-de-Singe passait ses nuits. En compagnie d'un autre ouvrier, il l'épia au sortir de l'usine.

Suivi à distance par les deux hommes, Tête-de-Singe passa la barrière.

Une fois dans Grenelle, il entra chez un boulanger pour acheter un morceau de pain, chez un crémier d'où il sortit avec une bouteille de lait, puis se dirigea à côté des quartiers déserts avoisinant la Seine.

Il s'engagea bientôt dans une impasse bruyante, sans reverberer, noire comme la bouche d'un four. Malgré l'obscurité, le contre-maître et son compagnon purent le voir s'arrêter devant une palissade en planches, la franchir avec agilité et se cacher dans un trou qui avait été percé et disparait.

Absolument décidés à le suivre jusqu'au bout, ils escaladèrent la palissade à leur tour, et se trouvèrent au milieu d'un vaste terrain abandonné. Tout autour d'eux, des herbes folles et des morceaux de gravois. Mais de Tête-de-Singe, point !

Pourtant à la longue, il avisèrent tout au fond, une sorte de cabane basse, en planches, qui avait dû, jadis, servir de poulailler.

A travers les ais mal joints, filtrait un filet de lumière.

Ils s'approchèrent sans bruit et collant l'oreille à la fente, ils regardèrent... Leur étonnement fut à son comble.

Dans cette misérable cahute, où un homme n'aurait pu se tenir debout, le jeune apprenti était assis à terre et, à la clarté d'une chandelle "des douze,"

A continuer

## AVIS PUBLIC

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite par la compagnie de chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa (The Ottawa City Passenger Railway Company), au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte amendé l'acte d'incorporation de la dite compagnie afin de lui permettre d'être sa ligne de chemin de fer à travers la rivière Ottawa au au moyen du pont suspendu (Chion Suspension Bridge) jusqu'à et à travers la ville de Hull, dans la province de Québec, de se servir de pouvoir acquis par l'incorporation ou autre acte de loi en vigueur ou qui sera en vigueur, et d'augmenter le capital à tout moment de la compagnie et lui donner un pouvoir plus grand d'emprunter, de faire un contrat de lignes et d'échange de trafic et de chars avec d'autres compagnies et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de la "Compagnie des Citoyens de voie ferrée à passagers." (The Citizens Passenger Railway Company.)

Par ordre du Bureau,  
J. D. FRASER,  
Secrétaire Cie C. à P. d'O  
CHRISTIE, CHRISTIE & GREEN,  
Solliciteurs des applicants,  
Daté ce 23 décembre 1891.

## CAUTION.

Chaque torquette du MYRTLE NAVY!

EST MARQUÉE T. & B.

EN LETTRES BRONZÉES

AUCUN AUTRE N'EST LE VRAI

## CONTRAT de la MALLE

DES SOUMISSIONS CACHÉES, adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le

26 FEVRIER 1892

pour le transport des Mallettes de sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, douze fois par semaine, aller et retour, entre les BUREAUX DE POSTE DE HULL et de la RIVIERE DES LETTRES et commencer le 1er Avril prochain.

Le contrat sera à Nicola ou à Ottawa, la date à suivre sera de huit heures à huit heures, et se conclura au bureau de poste de Hull par le chemin le plus direct.

Des avis imprimés contenant des conditions du Contrat proposé peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Hull et à ce bureau, et l'on pourra aussi s'y procurer des formules de soumission.

H. HAWKEN  
Insp. des Postes  
Bureau de l'Inspecteur des Postes  
Ottawa, 16 décembre, 1891.

## AVIS

Est par le présent donné qu'à la proposition du Parlement du Canada, la Compagnie du Chemin de Fer de la Province de Québec et de la Province de l'Ontario, a été autorisée à construire une ligne de chemin de fer à travers la province de Québec, de se servir de pouvoir acquis par l'incorporation ou autre acte de loi en vigueur ou qui sera en vigueur, et d'augmenter le capital à tout moment de la compagnie et lui donner un pouvoir plus grand d'emprunter, de faire un contrat de lignes et d'échange de trafic et de chars avec d'autres compagnies et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de la "Compagnie des Citoyens de voie ferrée à passagers." (The Citizens Passenger Railway Company.)

H. I. MALTBY  
Sec. Trésorier  
Montreal, 13 janvier, 1892.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ D'OTTAWA

AVIS PUBLIC

Je donne par les présentes, avis public que les terrains ci-après, mentionnés seront vendus par encan public, en la ville de Hull, dans la salle du conseil de l'Hôtel-de-Ville, de la dite cité, jeudi, le troisième jour de mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour les taxes municipales, et scolaires, et autres charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots de terre plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE STE MALACHIE, DANS LE CANTON LOCHABER.

Noms des propriétaires	Description des terrains	Rang	Etendue	Montant dû
Thomas W. Rowan.....	No. 27d	8	1/2 acre	\$13.80
Daniel Pelatt.....	" 24a	7	116 "	21.43
Joseph King.....	" 27a	7	119 "	8.40

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST ANDRÉ AVELLIN

Anna Chartrand.....	No. 85	St Denis	50 arpents	\$17.86
---------------------	--------	----------	------------	---------

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE LA PAROISSE DE STE ANGÉLIQUE

I. J. A. Papineau.....	No. 533			\$1.13
do do.....	" 536			0.75
do do.....	" 474			2.00
do do.....	" 1	Isle		6.00
Joseph Thivierge.....	" 215			1.58
Hermidas Brisebois.....	" 489			3.63

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE SUFFOLK ET ADDINGTON

SUFFOLK :

Supplien Ladumme.....	1/2 Est du No. 6	B	50 acres	\$6.01
William H. Wellkom.....	" 32	1	100 "	6.58
Benjamin Servant, pere.....	" 19	3	100 "	7.77
Dominique Combe.....	" 27	6	100 "	5.03
John Whittan.....	Partie des No. 40 41	6	160 "	11.01

ADDINGTON

John Whittan.....	No. 47	1	100	\$15.33
-------------------	--------	---	-----	---------

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE PONSONBY

Les Héritiers Triquet.....	No. 21	A		\$1.78
----------------------------	--------	---	--	--------

MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST

Felix Labelle.....	No. 36, 37 parties-est	9	150 acres	\$26.84
Melasppe Cloutier.....	No. 37, 38, 39 parties-est	9	37 "	19.33

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLYDE

Noé Touchette.....	Nos. 13, 14	Chemin du gvt	159 acres	\$43.00
--------------------	-------------	---------------	-----------	---------

MUNICIPALITÉ DU CANTON MARCHAND

Gilbert Raymond, dit Michauville.....	No. 14, 15	Sud-Ouest de la Rivière Rouge	362 acres	\$11.07
---------------------------------------	------------	-------------------------------	-----------	---------

MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AUMOND

Alexandre Beaudoin.....	No. 34	A		\$15.25
Pierre Paquette.....	" 39	5		6.35
Veuve Isidore Poirier.....	" 48	4		7.70
Succession de Joseph Cyr.....	" 43, 44	4		10.26

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE LA VILLE D'AYLMER

William Grier, curateur aux biens de N. E. Cormier.....	No. 2165			\$8.30
do do.....	" 21592160			11.80
do do.....	" 2158			174.00
do do.....	" 2129			3.40
do do.....	" 2128			3.40
Héritiers et représentants légaux de P. J. Rielly.....	" 708			0.80
do do.....	" 757 et 765			30.60
do do.....	" 2109			\$4.20
Paul Lebrun.....	" 2122			11.76
Leon Chartier.....	" 2122			4.65
Joseph Beaupré.....	" 2072			3.50
Alexandre Rousseau.....	" 2072			4.60
Joseph Chartrand.....	Partie du " 2176 environ 1/2 acre.			4.30
Paul Beaupré.....	" 490			2.45
Pierre Paquette.....	" 2083			6.20
Héritiers, Alp. Lauzon, dit Martel.....	" 2162			

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE BOUCHETTE

Charles Payette et St-Amour.....	No. 59, 60	4		\$3.36
Idem.....	" 53	4		2.18
Idem.....	" 31	3		3.67
Jules Fournier.....	" 1, 2, 3	4		5.75
Jules Schouldice.....	" 4, 5	4		5.25

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE MANIWAKI

James McAvey, senr.....	No. 104, sur la rive du plan du dit village avec une maison y érigée.			\$27.13
Felix Gagnon, senr.....	No. 110, sur le plan du dit village, cont. tant 43-10 d'un acre avec maison et autres bâtisses y érigées, sujet à une rente annuelle de \$10 payable au Département d'Assurances.			\$16.65

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE WRIGHT ET NORTHFIELD - TOWNSHIP DE WRIGHT.

Joseph Lafrenière.....	Nos. 12, 13, 8	du plan du village de Gracefield.		\$62.25
Idem Damase Bénéard.....	No. 18	Seigneur		\$19.28

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE BUCKINGHAM

Noms des propriétaires	Description des terrains	Rang	Etendue	Montant dû
Bertly McAndrew.....	Partie du No. 7b	8	50 acres	\$8.63
Honorable L. R. Church.....	No. 20a	8	102 "	12.11
do do.....	" 21a	8	104 "	12.10
do do.....	" 22	8	203 "	19.60
do do.....	" 23	8	213 "	19.60
do do.....	" 24	8	210 "	19.60
do do.....	" 25	8	205 "	19.60
do do.....	" 26	8	207 "	19.60
do do.....	" 27	8	207 "	19.60
James Bush.....	" 20a	10	118 "	35.00

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE WAKEFIELD

Inconnu.....	No. 14	5	200 acres	\$1.80
Estate, T. Rogers.....	" 13b	6	100 "	3.20
do do.....	" 12b	4	100 "	3.20

MUNICIPALITÉ DE LA PARTIE OUEST DU CANTON DE HULL

Charles Latimer.....	1/2 Nord de 1/2 Nord du No. 28	11	50 acres	\$8.25
Kerr & McGaw.....	No. 25	10	200 "	17.60

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE CANTLY, DANS LE CANTON DE HULL

Inconnu.....	No. 5b	10	100 acres	\$13.80
--------------	--------	----	-----------	---------

Donné à Hull, ce 7ème jour de janvier A. D. 1892.

P. THOS. DESJARDINS,

Secrétaire-Trésorier

Conseil Municipal du Comté d'Ottawa.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE BUCKINGHAM

AVIS PUBLIC

Je donne par les présentes, avis public, que les terrains ci-après mentionnés seront vendus par encan public, en la ville de Buckingham, dans la salle de l'Hôtel de ville de Buckingham, sur la rue Charles, Mardi, le PREMIER jour de MARS prochain (1892), à dix heures de l'avant-midi, pour les taxes municipales et scolaires, et autres charges dues à la ville de Buckingham sur les divers lots de terre plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, avant la vente. Cette vente se fera à l'Hôtel-de-Ville.

Noms des Propriétaires	Description des Terrains	Rue	Etendue	Montant dû
John Fitzgerald.....	Lot de Ville No. 229 et une partie du No. 230	Joseph		\$32.58

M. H. PALMER,  
Secrétaire-Trésorier.

NOTRE CIRCULATION

La circulation du SPECTATEUR dans les cités de Hull et d'Ottawa est plus grande que celle de tout autre journal français.

Notre circulation dans le comté et le district d'Ottawa est plus du double de celle de tout autre journal français.

AVIS

Ceux de nos abonnés qui changent d'adresse sont priés de nous en avvertir, s'ils tiennent à recevoir le journal régulièrement.

On voudra bien donner l'ancienne adresse en même temps que la nouvelle; cela est très important pour prévenir toute erreur.

L'ADMINISTRATION.

Scientific American Agency for

**PATENTS**

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, New York. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the Scientific American.

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, \$3.00 a year; \$1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York.

Le remède de Pise pour le catarrhe est le meilleur, le plus agréable à prendre, et le meilleur marché.

**CATARRH**

Se vend chez tous les pharmaciens, ou par la poste à francs adressés contre paiement de 50 centimes. Les correspondances à adresser, Paris, E. D. de P.

IMPRIMERIE

—DU—

'Spectateur'

154 RUE PRINCIPALE

HULL

Impressions de Ville

Avant fait l'acquisition d'un matériel complètement neuf, choisi tous les caractères les plus nouveaux, fabriqués dans les grandes fonderies américaines, nous informons le public que nous sommes en mesure de faire promptement et à la satisfaction de chacun tous les travaux d'impression que vous voudra bien nous confier.

Vous pouvez nous adresser vos commandes au

NO. 154

RUE PRINCIPALE,

HULL.

Telegraphe d'alarme de Hull

Lieux où sont les boîtes à signaux pour le feu

Nos.	Rues.	Clefs
3	Due	Station
4	Du Pont et Centrale.	L. Gaudin
5	De l'Eglise et Charles.	A. Morin
6	Due et de la Reine	Frs Falardeau
7	St-Etienne, St-Henri.	M. Périllier
8	Principale et du Lac.	Jac. Goyette
9	Albert et Inkerman.	D. Corbill
12	Lac, Charles, Victoria.	D. Falardeau
13	Inkerman et Division.	E. Marleau
14	St Bernard.	W. Waters
15	Chemin du Roi.	J. Reinhardt
22	Bureau de Buell, Orr & Hardman	
25	Principale et Port.	W. Anderson
25	Wellington, Chaudière, C. De-morai	
32	Autonne et Woburn.	J. Lévesque
34	De la Braserie.	Evans & Nesbitt
35	Front (Ed. yville).	J. D. Hanson
36	Chemin Gatineau.	L. Sabourin

Lorsqu'une alarme est donnée, le sifflet des machines de l'aqueduc fait entendre autant de coups qu'il le faut pour indiquer le numéro du quartier où est le feu.

Compagnie du chemin de fer Ottawa & Vallée-Gatineau

AVIS est par le présent donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer Ottawa & Vallée-Gatineau sera tenue au bureau de la compagnie, chambre 12, No. 162, rue St-Jacques, Montréal, Q., à 2,30 heures p. m., mercredi, le 30 jour de février 1892.

H. L. MALTBY,  
Secrétaire-Trésorier.

Pro tem